

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 30

#### **N° 34 URBANISME ET AMENAGEMENT**

**Aménagement du  
chemin d'Ametzague :  
acquisition d'une  
emprise foncière  
complémentaire auprès  
des Consorts Albizu à  
titre gratuit**

#### **Rapporteur :**

M. Vaquero, conseiller  
municipal délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### ***Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué  
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal  
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

**Date de la convocation** : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°34 – URBANISME ET AMENAGEMENT**

### **Aménagement du chemin d'Ametzague : acquisition d'une emprise foncière complémentaire auprès des Consorts Albizu à titre gratuit**

M. Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération du 09 Juin 2023, le conseil municipal a approuvé l'acquisition à titre gratuit auprès des consorts Albizu d'une emprise foncière d'une surface de 591 m<sup>2</sup>, parcelle CI n°161p, dans le cadre du projet d'aménagement viaire du chemin d'Ametzague.

Au cours d'une négociation intervenue dans le cadre de l'instruction des projets immobiliers sur ce secteur et en vue de permettre la réalisation de places de stationnement publiques longitudinales à la future voie publique pour répondre aux enjeux de circulation et de stationnement dans ce quartier en développement, il a été convenu d'acquérir auprès des consorts Albizu une emprise foncière supplémentaire d'une surface de 47 m<sup>2</sup> telle que visible dans le plan de géomètre annexé (emprise matérialisée en violet sur le plan)(annexe 18).

Les consorts Albizu ont accepté de céder cette emprise foncière à titre gratuit.

L'emprise foncière considérée sera cédée par les consorts Albizu à la commune à l'issue de l'instruction du permis de construire en cours sur la parcelle CI n°161 sise chemin d'Ametzague pour la réalisation d'une opération immobilière composée de 2 immeubles et comprenant 30 logements dont 18 logements sociaux.

Pour rappel, la future voirie permettra d'assurer la connexion des secteurs urbanisés de Karsinenea et La Quieta/Urthaburu et d'accompagner le développement urbain du secteur d'Ametzague.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition d'une emprise foncière d'une surface de 47m<sup>2</sup>, parcelle CI n°0161p, auprès des Consorts Albizu aux conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « *Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités* » du 6 novembre 2023,
- Approuve l'acquisition d'une emprise foncière d'une surface de 47m<sup>2</sup>, parcelle CI n°0161p, auprès des Consorts Albizu aux conditions exposées ci-dessus,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

